

> Garantie **SOLIDARITE Insertion**

L'objectif

La garantie SOLIDARITE Insertion facilite l'accès au crédit bancaire pour les **structures de l'insertion et du handicap**.

	Public	Entreprises de l'insertion (entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion,...etc.) et du handicap (entreprises adaptées, établissements et services d'aide par le travail...)
	Phases de vie	Création, reprise, développement et changement d'échelle

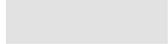
Caractéristiques de la garantie

	Montant garanti	Création : 100 000 € maximum Reprise - Développement : 200 000 € maximum
	Quotité de garantie	Création – reprise : 65% maximum Développement: 50% maximum
	Durée de la garantie	84 mois maximum
	Coût de la garantie	2,5% du montant garanti (calcul flat)

Caractéristiques du prêt bancaire garanti

	Objet du financement	BFR, Investissements, rachats de parts
	Montant du Prêt	MIN: pas de montant minimum MAX: pas de montant maximum
	Durée du prêt	MIN: 24 mois MAX: pas de limites
	Cautions personnelles	Exclues

 Caractéristiques propres à chaque garantie

 Caractéristiques communes à toutes les garanties

L'intervention de France Active Garantie est rendue possible grâce au soutien de la garantie de l'Union Européenne octroyée par COSME et le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (FEIS) et ce, dans le cadre du plan d'Investissement pour l'Europe. Le FEIS a pour finalité d'aider à résoudre les difficultés de financement et de mise en œuvre d'investissements productifs dans l'Union Européenne, notamment en garantissant un meilleur accès aux financements